

# Bilan MAEC 2015-2019

## Territoire Bocage Montmorillonnais (86)

Les Mesures **Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC) constituent un des outils majeurs du second pilier de la **Politique Agricole Commune** (PAC) et ont comme objectif l'accompagnement du changement des pratiques agricoles ou le maintien des pratiques favorables pour l'environnement.

Les MAEC sont des mesures souscrites **volontairement** par les agriculteurs pour **une durée de 5 ans**. Elles permettent d'**accompagner les exploitations agricoles** qui s'engagent à maintenir des pratiques agricoles ou d'encourager des changements de pratiques en lien avec la stratégie régionale. Leur rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques. Le montant d'aide calculé par hectare et par an est versé en contrepartie d'un certain nombre d'obligations définies dans un cahier des charges.



### Quels outils proposés ?

- ❖ **des mesures systèmes** : le cahier des charges considère l'exploitation agricole comme un système ce qui implique d'intégrer simultanément les dimensions biologiques, agronomiques, physiques et socio-économiques afin de répondre aux multiples enjeux auxquels elle fait face.

Ces mesures concernent un type de système dans le Montmorillonnais :

- les systèmes de polyculture-élevage, herbivores et monogastriques (SPE),

- ❖ **des mesures localisées** : mises en œuvre sur une parcelle culturale dans le but de répondre à un ou plusieurs enjeux relativement circonscrits dans l'espace. Il s'agit en particulier d'enjeux de préservation : des zones humides, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, des sols ou des paysages.

Deux types de mesures localisées existent dans le Montmorillonnais :

- MAEC localisées linéaires ou ponctuelles
- MAEC localisées surfaciques



© LPO

# En ex Poitou-Charentes

## 1/ Résultats à l'échelle Poitou-Charentes entre 2015 et 2019 (Source Région NA)

CONTRATS ET BÉNÉFICIAIRES	LES RESSOURCES FINANCIÈRES	LES SURFACES ENGAGÉES	LES MESURES LINÉAIRES ET PONCTUELLES	LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES PROTÉGÉES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65 territoires PAEC</li> <li>• 5 646 contrats</li> <li>• 3 428 bénéficiaires</li> <li>• 1,6 moyenne de contractualisation par bénéficiaire</li> <li>• 13% des exploitations régionales ont bénéficié des MAEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 140,8 M€ mobilisés entre 2015 et 2019</li> <li>• 7,35 M€ mobilisés en 2014</li> <li>• 52% % investi en mesures système</li> <li>• 44% % investi en mesures localisées</li> <li>• 2 % investi en API et PRM</li> <li>• 86 % de la maquette MAEC initiale consommée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 181 696 ha engagés</li> <li>• 11 % SAU régionale engagée</li> <li>• 69 % des surfaces MAEC engagées avec mesures système</li> <li>• 107 % des surfaces objectif du PDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 050 km de haies, ripisylves, fossés et canaux entretenus</li> <li>• 312 mares restaurées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 881 colonies installées</li> <li>• 30 % des colonies régionales</li> <li>• 614 UGB de races menacées protégées</li> </ul>

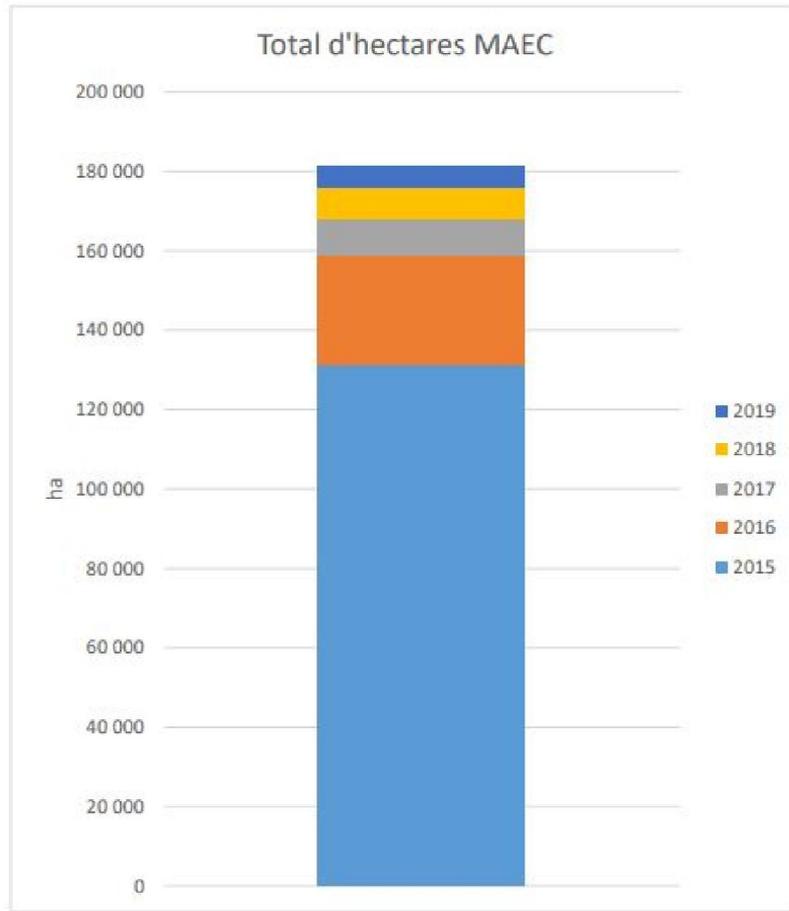
⇒ Entre 2015 et 2019, les MAEC ont concerné 3428 exploitants qui se sont engagés dans le cadre de 5 646 contrats.

## 2/ Enveloppes consommées entre 2015 et 2019 en Poitou-Charentes (Source : Région NA)



⇒ Pour la mise en œuvre des MAEC, l'ex-Région Poitou-Charentes a consommé une enveloppe de 177 578 428 €, légèrement plus élevée que celle prévue initialement notamment du fait de l'engouement de 2015.

3/ Surfaces contractualisées en Poitou-Charentes entre 2015 et 2019 (Source : Région NA)



⇒ L'ensemble des mesures ont été mobilisées sur une surface d'environ 181 700 ha, soit l'équivalent de 11% de la SAU de l'ex-Région Poitou-Charentes.



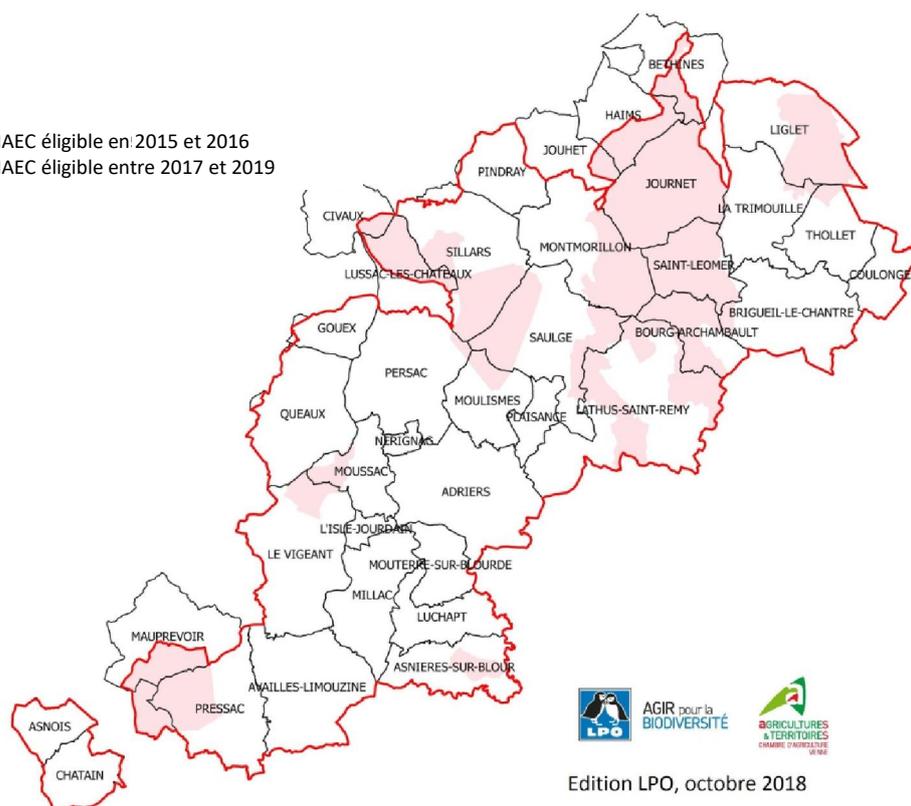
© LPO

# Et sur le territoire du Bocage Montmorillonnais ?

Le territoire du Bocage Montmorillonnais éligible aux MAEC englobe 11 sites Natura 2000 et concerne 38 communes depuis 2017 (37 communes en Vienne et 1 en Charente) soit une surface totale de 127 000 hectares. Avec une surface agricole de 92 630 hectares soit 73 % du territoire, le Montmorillonnais peut aisément être qualifié de territoire rural.

## Légende

-  Territoire MAEC éligible en 2015 et 2016
-  Territoire MAEC éligible entre 2017 et 2019



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



Edition LPO, octobre 2018

**NB** : A noter la différence de périmètre éligible entre les différentes années suite à la décision de l'Autorité de gestion :

- 2015 et 2016 avec un périmètre élargi ;
- puis à partir de 2017 avec un périmètre cantonné aux sites Natura 2000 et leurs extensions pour les sites cours d'eau
- Rappelons que le territoire n'a pas été ouvert à des nouvelles contractualisations en 2020 sous décision de l'Autorité de gestion.



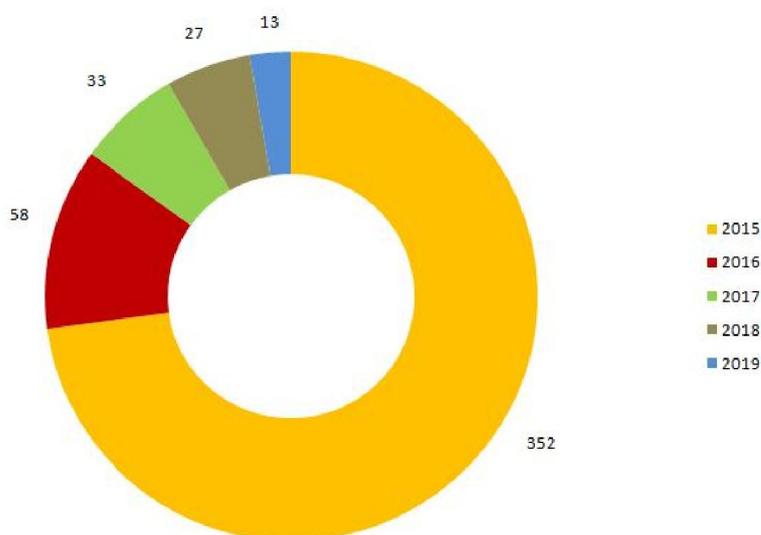
© LPO

**LPO Poitou-Charentes**

25, rue Victor Grignard • 86000 POITIERS  
Tél. 05 49 88 55 22 • [poitoucharentes@lpo.fr](mailto:poitoucharentes@lpo.fr) • [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr)  
SIRET 784 263 287 00145



1/ Nombre de contrats (mesures localisées + mesures systèmes) établis sur le territoire entre 2015 et 2019 (Source : Région NA)



⇒ Avec plus de 350 contrats réalisés, 2015 constitue l'année où le plus de MAEC ont été contractualisés sur le territoire. 483 contrats ont été signés au total, toutes mesures confondues entre 2015 et 2019.

2/ Bilan des mesures localisées contractualisées sur le Bocage Montmorillonnais

✚ Rappel des mesures proposées sur le territoire :

Type	Code de la mesure	Type	Code de la mesure
Prairies	HE01 : Gestion extensive des prairies sans azote	Jachères	HE06 : création et entretien de bandes enherbées ( <i>arrêt en 2016</i> )
	HE02 : Reconversion de cultures en prairies		HE07 : Amélioration de jachères ( <i>arrêt en 2016</i> )
	HE03 : Gestion des prairies humides sans intrants et avec retard de fauche	Éléments fixes du paysage	HA01 : Entretien de haies ( <i>arrêt en 2016</i> )
Pelouses calcaires	HE04 : Gestion des pelouses calcaires par entretien manuel ou mécanique ( <i>arrêt en 2016</i> )		AR01 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement ( <i>arrêt en 2016</i> )
	HE05 : Gestion des pelouses calcaires par pâturage et entretien mécanique complémentaire		PE01 : entretien ou restauration de mares agricoles
			RI01 : Entretien de ripisylve ( <i>arrêt en 2017</i> )

Chiffres clés :

**444 760 mètres linéaires de haies contractualisés en 2015**

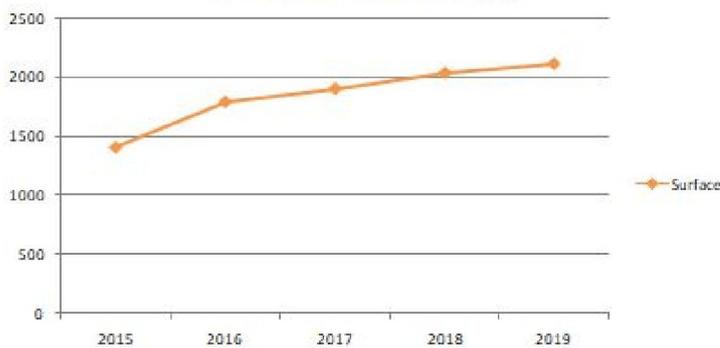
**1 968 arbres isolés ou alignés contractualisés en 2015**

**26 849 mètres linéaires de ripisylves contractualisés entre 2015 et 2016**

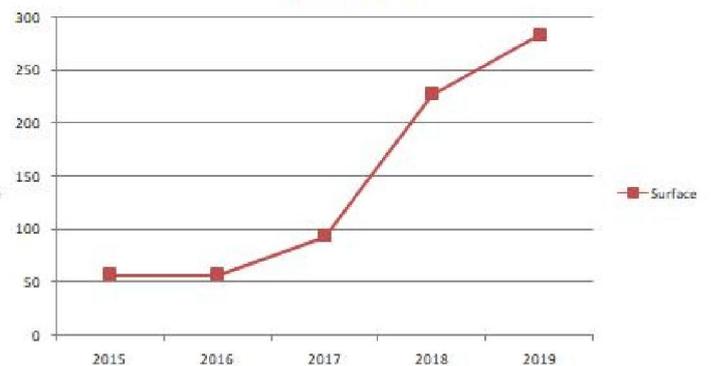
**109 mares agricoles contractualisées entre 2015 et 2019**

Des surfaces engagées (ha) importantes :

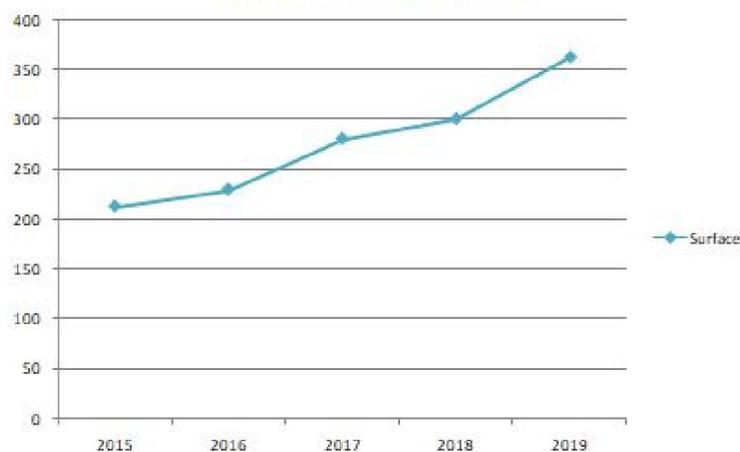
Surface de prairies engagées dans la mesure HE01 entre 2015 et 2019



Surface engagée dans la mesure HE02 entre 2015 et 2019



Surface de prairies engagées dans la mesure HE03 entre 2015 et 2019

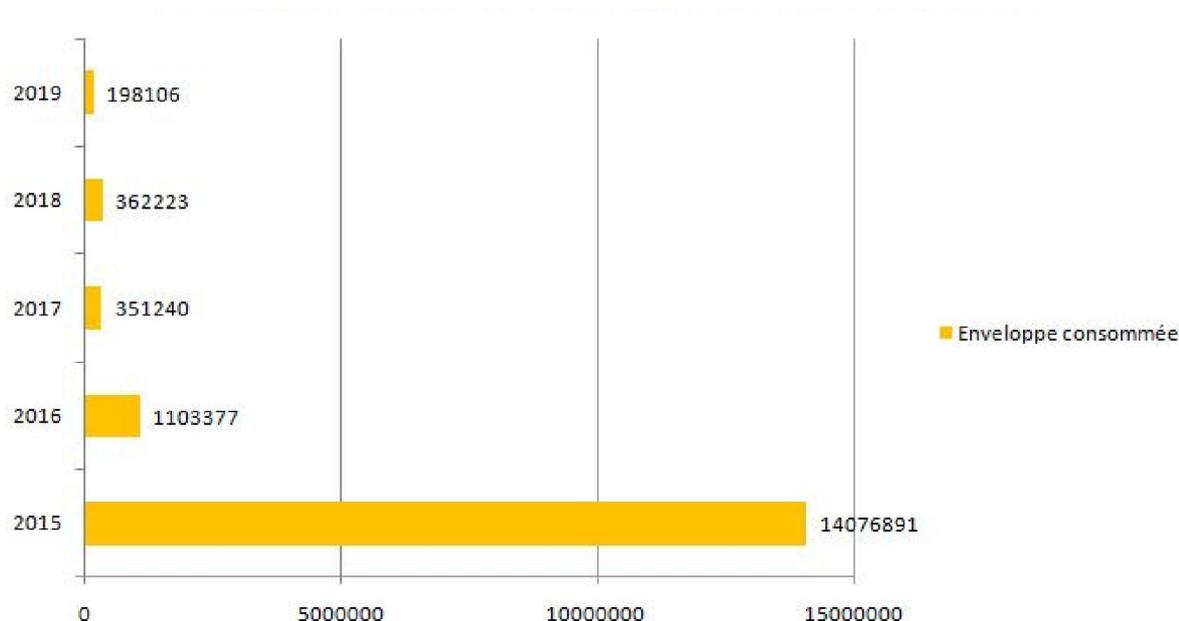


✚ Détail des mesures et nombre d'exploitations concernées par année :

Année	Mesure localisée	Nombre d'exploitations signataires	Surface totale contractualisée sur la mesure
2015	HE01 : Gestion des prairies sans azote	37	1 414 ha
	HE02 : Reconversion de cultures en prairies	5	57 ha
	HE03 : Gestion de prairies humide sans intrants et avec retard de fauche	26	213 ha
	HE04 : Gestion des pelouses calcaires par entretien manuel ou mécanique	1	4 ha
	HE06 : Création de bandes enherbées	7	29 ha
	HE07 : Amélioration de jachères	8	49 ha
	PE01 : Entretien ou restauration de mares	17	76 mares
	AR01 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement	17	1 968 arbres
	HA01 : Entretien des haies	57	444 760 ml
2016	RI01 : Entretien des ripisylves	7	14 193 ml
	HE01 : Gestion des prairies sans azote	11	384 ha
	HE03 : Gestion de prairies humide sans intrants et avec retard de fauche	5	17 ha
	PE01 : Entretien ou restauration de mares	8	15 mares
	AR01 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement	7	207 arbres
2017	RI01 : Entretien des ripisylves	9	12 656 ml
	HE01 : Gestion des prairies sans azote	8	112 ha
	HE02 : Reconversion de cultures en prairies	3	37 ha
	HE03 : Gestion de prairies humide sans intrants et avec retard de fauche	7	51 ha
2018	PE01 : Entretien ou restauration de mares	5	13 mares
	HE01 : Gestion des prairies sans azote	5	133 ha
	HE02 : Reconversion de	11	134 ha

	cultures en prairies		
	<b>HE03</b> : Gestion de prairies humide sans intrants et avec retard de fauche	3	20 ha
	<b>HE05</b> : Gestion des pelouses calcaires par pâturage et entretien mécanique complémentaire	1	3 ha
	<b>PE01</b> : Entretien ou restauration de mares	3	4 mares
<b>2019</b>	<b>HE01</b> : Gestion des prairies sans azote	7	77 ha
	<b>HE02</b> : Reconversion de cultures en prairies	6	56 ha
	<b>HE03</b> : Gestion de prairies humide sans intrants et avec retard de fauche	3	62 ha
	<b>PE01</b> : Entretien ou restauration de mares	1	1 mare

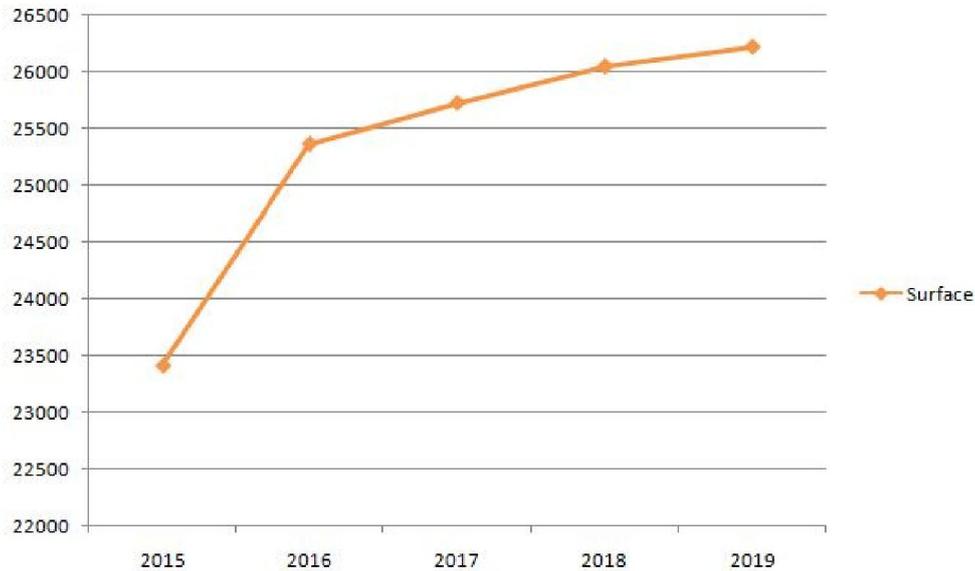
3/ Enveloppes consommées en € entre 2015 et 2019 (mesures localisées + mesures systèmes) sur le territoire du Bocage Montmorillonnais (Source : Région NA)



⇒ Du fait de l'engouement de 2015, la majeure partie de l'enveloppe prévue pour le financement des MAEC sur la période 2015-2020 a été consommée en 2015, à hauteur de 14 076 891 € !

3/ Surface contractualisée sur le Bocage Montmorillonnais entre 2015 et 2019 (mesures localisées + mesures systèmes) (Source : Région NA)

### Surfaces engagées (en ha) sur le Bocage Montmorillonnais lors les différentes campagnes



⇒ Avec un total de 26 218 ha contractualisés (MAEC localisées + systèmes), c'est 28,30% de la SAU du Montmorillonnais qui a pu bénéficier des MAEC entre 2015 et 2019.



REVOL Morgane

Animatrice Natura 2000 et MAEC Montmorillonnais

LPO Poitou-Charentes

06 27 81 04 56